


RESISTOBOARD

Available in English

SANTÉ CANADA	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Utilisé comme matériau de support de membranes sur des toitures plates ou à faible pente. Peut s'installer sur des surfaces de bois, des isolants rigides ou sur une membrane existante.

Fabricant : Soprema Canada Inc.
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeur : Division Resisto, Soprema Canada Inc.
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : (819) 478-8408 – 1-877-478-8408

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24 h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24 h) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

NOTE D'URGENCE

Panneau semi-rigide, composé d'un noyau asphaltique renforcé de matières minérales entre deux couches de fibre de verre saturé d'asphalte. Ce produit présente une odeur d'asphalte. Sous utilisation normale, ce produit ne présente aucun danger potentiel pour la santé. L'inhalation des poussières et de la fumée d'asphalte peut causer une irritation des voies respiratoires et/ou une congestion.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte oxydé	64742-93-4	60-65	0,5 mg/m ³	Non établie
Fibre de verre	65997-17-3	7-13	1 f/cc pour fibres plus longues que 5 µm avec un diamètre de moins que 3 µm	Non établie

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé.

Asphalte oxydé : L'inhalation est seulement possible si le produit est chauffé ou si des fumées d'asphalte sont générées. Les fumées d'asphalte peuvent être irritantes pour le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures causant la toux, la respiration bruyante et/ou le souffle court. Les effets aigus de l'exposition aux fumées d'asphalte incluent des maux de tête, de la fatigue et l'appétit diminué. Le sulfure d'hydrogène (H₂S) peut résulter du chauffage excessif, de l'agitation ou du contact avec des acides ou des sels acides. Le H₂S inhalé peut causer une dépression du système nerveux central ayant pour résultat le mal de tête, étourdissement, nausée, inconscience, et mort. (1)

Fibre de verre : Les poussières de fibres de verre peuvent irriter la bouche, le nez et la gorge. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent causer une irritation de la peau.

Asphalte oxydé : Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. L'exposition aux fumées d'asphalte peut causer une irritation grave de la peau et peut causer une dermatite et des lésions semblables à l'acné. Le contact avec le produit chaud peut causer des brûlures graves. (1)

Fibre de verre : Les poussières de fibres de verre peuvent irriter la peau. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Asphalte oxydé : Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. Les fumées peuvent causer une irritation et des rougeurs. Le contact avec le produit chaud peut causer des brûlures graves. (1)

Fibre de verre : Les particules ou poussières du produit peuvent causer des irritations. (1)

INGESTION

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Asphalte oxydé : Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. L'exposition aux fumées d'asphalte peut causer une irritation grave de la peau et peut causer une dermatite et des lésions semblables à l'acné. Le contact à long terme peut causer un changement à la pigmentation de la peau qui peut être aggravé par l'exposition au soleil. (1)

INHALATION

Asphalte oxydé : Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. L'exposition prolongée aux fumées d'asphalte peut causer une irritation aux voies respiratoires. L'inhalation de fumées d'asphalte peut causer une dépression du système nerveux central ayant pour résultat mal de tête, étourdissement, nausée, inconscience et mort. (1)

Fibre de verre : Aucun effet chronique sur la santé n'est connu pour être associé à l'exposition à la fibre de verre de filament continu. (1)

EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX

Aucune information disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Asphalte oxydé : Dans sa monographie (Volume 103) de 2013, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conduit une revue documentaire sur la cancérogénicité potentielle du bitume (le terme européen pour décrire l'asphalte). Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions lors des travaux de toiture » sont classées dans le groupe 2A du CIRC, « probablement cancérogène pour l'humain ». Cependant, en raison de la nature de ce produit, une exposition à ces composés est peu probable dans des conditions normales d'utilisation. (1)

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Si le produit chaud est répandu, attendre suffisamment longtemps pour qu'il se refroidisse complètement et mettre dans un contenant pour qu'il soit mis au rebut. Éviter d'inhaler les poussières et les fumées d'asphalte. Rincer à grande eau pour enlever toutes traces de poussières et de résidus. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter l'exposition prolongée à la brume, les fumées ou vapeurs du produit chaud. Minimiser le contact avec la peau et les yeux. Utiliser sous des conditions de ventilation adéquates. Laver les parties du corps affectées après manipulation.

ENTREPOSAGE

Entreposer à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition. Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants. Minimiser la création et l'accumulation des poussières.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants résistants.

RESPIRATOIRE : Si la limite d'exposition aux poussières est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Solide
ODEUR ET APPARENCE :	Panneau d'asphalte noir semi-rigide à odeur d'asphalte
SEUIL DE L'ODEUR :	Non applicable
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Non applicable
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :	Non applicable
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Non déterminé
POINT DE CONGÉLATION :	Non applicable
DENSITÉ (H₂O = 1) :	Variable
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :	Nulle
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :	Non disponible
VISCOSITÉ :	Non applicable

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.

INCOMPATIBILITÉ : Éviter le contact accidentel du matériel chaud avec l'eau, ce qui peut causer de violentes éruptions. Éviter des agents oxydants forts.

PRODUIT DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Aucun identifié.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Non disponible.

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Aucune information disponible.

IRRITATION DES YEUX

Aucune information disponible.

IRRITATION DE LA PEAU

Aucune information disponible.

Fibre de verre : Les résultats d'études épidémiologiques n'ont montré aucune augmentation de maladie respiratoire ou cancer. Le CIRC a classé la fibre de verre en filament continu « Non classable comme cancérigène chez les humains » (Groupe 3). (1)

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Asphalte oxydé, Fibre de verre : Aucune information disponible.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Asphalte oxydé, Fibre de verre : Aucune information disponible.

MUTAGÉNICITÉ

Asphalte oxydé, Fibre de verre : Aucune information disponible.

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Asphalte oxydé, Fibre de verre : Aucune information disponible.

ACCUMULATION POTENTIELLE

Asphalte oxydé, Fibre de verre : Aucune information disponible.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

S'il y a présence de poussières sur la peau, laver doucement avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec le produit fondu, traiter comme s'il s'agissait d'une brûlure ordinaire. Ne pas tenter d'enlever le produit de la région affectée sans aide médicale et asperger la région affectée dans l'eau froide. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Ne pas essayer d'enlever le produit des yeux sans aide médicale. Consulter immédiatement un médecin.

INHALATION

Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé et rétablir la respiration, s'il y a lieu.

INGESTION

Rincer la bouche avec de l'eau pour éliminer les poussières du produit et boire beaucoup d'eau pour diminuer l'irritation.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Les fumées d'asphalte sont inflammables.

EXPLOSIBILITÉ : Non déterminée

POINT D'ÉCLAIR : Non applicable

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non disponible

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non disponible

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Les fumées d'asphalte sont inflammables. Ne jamais travailler dans un endroit fermé pour éviter une accumulation de gaz. Ne pas utiliser d'eau. Toujours se tenir éloigné des contenants exposés à une chaleur intense.

PRODUITS DE COMBUSTION

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et produits de combustion incomplets. La combustion de ce produit peut produire une épaisse fumée noire. Des fumées ou des gaz toxiques et irritants incluant le sulfure d'hydrogène et le dioxyde de soufre peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO₂, sable.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

ORGANES CIBLES

Aucune information disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Aucune information disponible.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ

Aucune information disponible.

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

En cas d'incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale et/ou d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par l'EPA.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

- LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
- TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).
- Prop. 65 :** Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

- ASTM :** American Society for Testing and Materials (États-Unis)
- CAS :** Chemical Abstract Services
- CSA :** Association Canadienne de Normalisation
- DL₅₀/CL₅₀ :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
- DOT :** Department of Transportation (États-Unis)
- EPA :** Environmental Protection Agency (États-Unis)
- NIOSH :** National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
- RCRA :** Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
- SGH :** Système Général Harmonisé
- TMD :** Transport des marchandises dangereuses (Canada)
- TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Numéro de la FDS : CA U DRU SS FS 056

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de RESISTO sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.resisto.ca

Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Code à barres :

Resistoboard : 6 23680 08420 9